

# Saleux infos

**Bulletin N° 06 – JUIN 2019**

## Un grand merci

à tous les électeurs bénévoles qui nous ont aidés à tenir les 3 bureaux de vote le dimanche 26 mai 2019 et à participer aux dépouillements, en qualité d'assesseurs, lors de l'élection des européennes. Le Maire remercie les élus qui ont tous assuré la fonction d'assesseurs pour cette élection.

## En cette période de canicule (à venir), adoptez les bons réflexes

*Boire régulièrement de l'eau mais ne pas boire d'alcool - Manger en quantité suffisante – Eviter les efforts physiques – Mouiller son corps et ventiler votre demeure – Donner et prendre des nouvelles de vos proches*

En cette période de fortes chaleurs, si vous connaissez une personne âgée ou handicapée qui rencontre des difficultés, qui est seule et qui a besoin d'aide, signalez-la en mairie au 03.22.33.27.27 (dans la journée en semaine) ou au 06.85.59.99.62 pour l'élú de permanence (uniquement du vendredi à 18 h au lundi à 8h ou chaque jour férié).

## Modification des heures d'ouverture de la mairie pendant les vacances scolaires

Du lundi 8 juillet au vendredi 30 août 2019, en raison d'une diminution des effectifs au secrétariat de la mairie et de la nécessité de procéder à l'archivage de très nombreux dossiers et registres d'état-civil, la mairie sera fermée tous les mardis et jeudis après-midi. Cependant pour les cas urgents, il sera toujours possible de contacter téléphoniquement le secrétariat de la mairie au 03.22.33.27.27 pendant ces périodes de fermeture. Une permanence téléphonique sera tenue.

## Le brûlage à l'air libre des déchets verts, une pratique très polluante interdite partout en Hauts-de-France

Le saviez-vous ? Brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Alors que la période estivale s'installe, le préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, rappelle qu'il est formellement interdit de brûler des déchets végétaux à l'air libre (tontes de pelouses, branchages issus de la taille des arbres et arbustes, feuilles...) sur l'ensemble du territoire régional.

En effet, ces brûlages émettent de nombreux composés toxiques (particules, dioxines...) et sont une source importante de pollution de l'air ambiant. Selon Santé publique France, la pollution atmosphérique serait à l'origine de 6 500 décès prématurés par an en Hauts-de-France.

Cette pollution est due principalement aux émissions des véhicules, du chauffage, des industries, de l'agriculture mais aussi au brûlage des déchets verts produits par les ménages. Les contrevenants à cette interdiction s'exposent à une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

De surcroît, brûler des déchets peut causer des troubles du voisinage, que ce soit à cause des odeurs ou de la fumée dégagées.

Des solutions alternatives existent !

Plutôt que de brûler leurs déchets, les particuliers peuvent les apporter à la déchèterie la plus proche ou les composter.

Chargés d'assurer la sécurité et la salubrité publiques dans leur commune les policiers municipaux sont susceptibles de recevoir des plaintes relatives au brûlage sauvage de déchets et de les transmettre au procureur.

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) met à la disposition des particuliers des documents d'information sur les risques et les conséquences de ces pratiques :

- Le brûlage des déchets verts à l'air libre à l'usage des particuliers ;

<https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Documents-de-communication-sur-l-air>

## Surveillance de votre habitation pendant vos vacances

Pendant vos vacances, votre maison peut faire l'objet d'une surveillance régulière par la Police Municipale. Toute personne intéressée par ce service gratuit est invitée à se rendre au poste de la Police Municipale afin de renseigner une fiche ou en mairie.

Ne partez pas en vacances sans le signaler à vos voisins ou vos amis, ils pourront ainsi signaler toute anomalie constatée à la Police Municipale en votre absence et éventuellement prendre certaines mesures en attendant de vous contacter.

### **Mairie de SALEUX**

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29  
lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)

Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

**Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62**

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)  
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au

## Les décharges sauvages d'ordures ménagères sont interdites



Il est regrettable de constater que des ordures ménagères sont déposées au dépôt « Vert » réservé aux seuls jardiniers de la Grenouillère.

Ce point « Vert » ainsi que celui du parking du stade ont été créés pour récupérer **uniquement** les déchets verts des jardins familiaux et il faut convenir que cela leur rend bien service.

Les policiers municipaux mais aussi les élus assureront une surveillance de ces points et s'ils constatent que des ordures ménagères sont déposées, ils le signaleront au maire qui ne manquera pas de faire dresser un procès-verbal à l'encontre du (ou des) contrevenant.

Mesdames et messieurs les jardiniers, il serait peu être normal de vous impliquer dans la dénonciation de ces « **tristes personnes** » qui ne respectent rien et qui polluent nos terrains avec leurs déchets. En effet, si cette pratique d'utiliser ces points verts comme des décharges sauvages continue alors le maire prendra la décision de supprimer carrément et simplement ces points de déchets verts et chaque jardinier devra déposer ses déchets verts à la benne des ateliers comme tous les autres administrés.

J'en profite pour demander aux jardiniers de bien déposer leurs déchets verts sur l'espace prévu à cet effet et pas n'importe où et n'importe comment. Il est grand temps que certains se disciplinent un peu. Je les remercie d'avance de l'effort qu'ils feront.

## ATTENTION AUX CHENILLES PROCESSIONNAIRES



**Ne vous promenez pas rue de la Basse Selle (barreau de Sapsa Bedding), les chênes sont infestés de chenilles processionnaires. Evitez ce secteur de notre commune.**

Les chenilles processionnaires sont les larves de papillons appartenant à la famille des *Notodontidae*. Sous nos latitudes il en existe deux espèces: la processionnaire du pin et la processionnaire du chêne dont la biologie est quasiment identique à l'exception que la première espèce ravage les pins, et la seconde les feuillus avec une prédilection pour les chênaies.

La chenille processionnaire du pin se cantonne dans les régions du sud de l'Europe et infeste principalement les différentes espèces de pins. La chenille processionnaire du chêne quant à elle, se trouve plus au nord et peut proliférer sur les chênes.

### **Dangers de la chenille processionnaire**

Ce ne sont pas leurs longues soies qui posent problème, mais les poils minuscules que les chenilles projettent en l'air alors qu'elles sont au troisième stade larvaire, lorsqu'elles se sentent menacées ou non. Une simple rafale de vent peut transporter les poils. Leur caractère urticant provoque généralement de sérieuses réactions allergiques et des démangeaisons, voire des œdèmes sur les parties du corps les plus exposées : mains, cou, visage, mais peut aussi entraîner des lésions oculaires et des troubles respiratoires sévères. Les animaux domestiques sont particulièrement vulnérables. Un chien ou un chat atteint par les poils urticants peut développer une nécrose de la langue pour s'être léché afin d'atténuer les démangeaisons dont il est victime, s'il n'est pas soigné rapidement.

Le service des espaces verts d'Amiens Métropole a mis en place des pièges qui ne sont pas d'une grande efficacité mais un traitement biologique a été envisagé (à la date du 11.06.19) mais sa mise en œuvre ne pouvait se faire que par temps sec et sans vent.

### **Amiens Métropole communique :**

Le traitement biologique (à base d'un parasite qui va infester les chenilles) se fera de nuit, car il est plus efficace. Il est réalisé par ventilation depuis un engin au sol.

Attention, même après traitement, les chenilles mortes et les nids conservent leur pouvoir urticant. Il est donc vivement conseillé de ne pas se promener sur les zones mentionnées et de faire attention aux animaux de compagnie qui peuvent eux-mêmes subir l'action urticante des poils urticants.

Par ailleurs, pour endiguer l'infestation, des pièges à phéromones ont été posés. Ils vont permettre de piéger un maximum de papillon ; lesquels ne pourront pas pondre et donner plus de chenilles l'an prochain.

De la même façon, des nichoirs à mésange vont être posés pour favoriser la présence de ce prédateur naturelle des chenilles

#### **Mairie de SALEUX**

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29  
matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)

Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

**Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62**

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

## La deuxième réunion publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme se tiendra le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 à 18 heures à la salle André Chauvin

Le CLUB DE LA BONNE ENTENTE de SALEUX organise une journée en Baie de Somme, le Mardi 10 septembre 2019 (Petit train + déjeuner à bord et temps libre).

**Programme :** Départ de SALEUX à 10h en car. A partir de 12h, visite en train privatisé de la Baie de Somme, avec une locomotive à vapeur, 1 à 3 voitures suivant le nombre de participants, 1 voiture cuisine pour le traiteur et 1 fourgon avec toilettes. Arrêt pour le déjeuner sur la digue de fond de Baie (*apéritif, entrée, plat, fromage-salade, dessert, café et boissons incluses*). Puis, départ de NOYELLES-sur-MER. Après un court arrêt, retour vers ST-VALERY. Temps libre ensuite jusque 18h.

Des places sont encore disponibles. Renseignements et réservations auprès de Mme Michèle LECLERCQ (03.22.92.37.27) ou de Mme Monique ROGER (03.22.45.10.21) **avant le 7 juillet 2019. Sortie accessible à tous.**  
**Prix : 85€ tout compris.**

Les travaux d'aménagement de la route de Taisnil se poursuivent normalement. Cependant nous vous signalons que :

--- La route de Taisnil sera totalement barrée dans la nuit du vendredi 12 juillet à 20 heures jusqu'au samedi 13 juillet à 6 heures afin de permettre la mise en place du grave bitume.

--- La route sera également totalement barrée dans la nuit du mardi 23 juillet à 20 heures au mercredi 24 juillet à 06 heures afin de mettre en place le tapis final.

Eventuellement ces dates pourront être modifiées si les conditions météorologiques ne sont pas bonnes. Nous vous confirmerons ces dates par l'intermédiaire de notre site Internet [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr) et pour tous les riverains (particuliers ou entreprises) nous ferons une information toutes boîtes.

Vous êtes priés de prendre vos dispositions pour ne pas rester bloqués chez vous en stationnant votre voiture dans les rues de la commune.

Nous sommes conscients de l'effort qui vous est demandé et nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Encore un peu de patience car à ces dates là nous serons pratiquement à la fin des travaux et nous devrions obtenir une belle rue.

### Des changements à la pharmacie de Saleux le 30 juin 2019.

Nos pharmaciens (Monsieur CAVEL Didier, madame CAVEL Patricia et madame DUPOND Bénédicte) ont fait valoir leur droit à la retraite et quittent donc leur pharmacie à la fin de ce mois. Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite et les remercions pour les services rendus au quotidien.

Nous souhaitons la bienvenue à madame HÉLÈNE ROUTIER et monsieur GUILLAUME DELESTANG, pharmaciens, qui vont leur succéder.

**L'association ASPIR vous donne rendez-vous.**

Vous avez plus de 50 ans ? Vous voulez faire du sport ? Venez découvrir nos propositions pour 2019/2020. Rendez-vous le **02/07/2019** en salle André Chauvin à partir de 10 h et jusque 18h. Ce jour-là, nous vous proposerons différents sports, en intérieur, en extérieur, des nouveautés et nos classiques : la danse du monde et le tennis de table. Renseignements [0672653113](tel:0672653113)

**Au théâtre ce soir : D'ores et déjà prenez note !**

L'association de jumelage Saleux/Mögglingen organise le 5 octobre 2019 à 20 heures 30 une soirée théâtre avec la troupe « Tout à trac ». Au programme « **Le camping des 2 vaches** ». Réservation à partir de septembre au 03.22.44.12.98 ou 06.86.38.36.24. Entrée : 10 € mais 5 € pour les enfants de moins de 12 ans.

**La Police Nationale – Réorganisation-**

La Police nationale procède à une réorganisation territoriale de ses services sur la Circonscription d'Amiens. Le poste de la Police Nationale de Salouël est désormais fermé. L'accueil du public et la prise des plaintes du lundi au vendredi de 08 h 00 à 20 h 00 et le samedi de 09 h 00 à 18 h 00 sont transférés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au commissariat de police sis 23 rue des Otages à Amiens.

**Les festivités du 14 juillet 2019**  
**Retraite aux flambeaux et feu d'artifice**

**Le 13 juillet** : à partir de 21 heures 30, il y aura une retraite aux flambeaux qui sera suivie d'un feu d'artifice.

**Le 14 juillet - le matin -**

-A 10 heures 30, un rassemblement est fixé devant la mairie pour se rendre au monument aux morts. Il sera procédé à un dépôt de gerbes avec la participation de l'Harmonie municipale de Saleux et l'association ACPG/CATM.  
 -L'assemblée se rendra ensuite à l'Espace Eugène Viandier où sera servi le pot de l'amitié.

**Le 14 juillet - l'après-midi -**

Le Comité des fêtes organise un concours de pétanque, maximum 40 équipes formées. Ce concours est ouvert en priorité aux habitants de Saleux (licenciés ou non). Clôture des inscriptions à 14 heures 00. Le jet du but interviendra à 14 heures 30. Inscription 5 € par joueur habitant Saleux.  
 Les participants recevront un lot à l'issue de la compétition et une coupe sera remise aux premiers (équipe, enfants moins de 15 ans, femmes, hommes).  
 Le président du Comité des fêtes sera seul juge pour les problèmes rencontrés pendant le concours. Il décidera seul d'annuler le concours avant le jet du but ou pendant la partie si la météo devenait mauvaise. Le remboursement des inscriptions se ferait alors uniquement si le concours est annulé avec le jet du but. Pour l'inscription au concours, le joueur accepte les conditions ci-dessus et toutes les décisions du président.  
 A partir de 12 heures 30, une restauration rapide (Frites/Merguez ou chipo - Frites - Pâtisseries) fonctionnera comme les années précédentes, ainsi qu'une buvette.

--- 0 ---

**Le maire, l'ensemble des élus  
 et le personnel communal vous souhaitent de bonnes vacances**

Visitez régulièrement le site Internet de la commune : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)

<b>Ne pas jeter sur la voie publique</b>	<b>Le 17 juin 2019</b>	<b>Le maire</b>
--	------------------------	-----------------